

**Service instructeur**

Langue et Culture régionales

**Service consulté**

8<sup>ème</sup> **Commission**

N° CG-2009-5-8-3

**BUDGET PRIMITIF 2010**



**PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES**

Résumé : *Le programme «Langue et Culture Régionales 2010» comporte deux orientations :*

*1. L'enseignement, la vie scolaire et périscolaire*



- *Les soutiens à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public (convention de politique linguistique régionale 2007/2013) privé et associatif*
- *Les soutiens aux partenaires du secteur éducatif et aux activités périscolaires en langue régionale*



*2. La langue régionale dans les autres activités sociales*

- *Le soutien aux associations culturelles dont l'OLCA ainsi qu'aux actions en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, institutionnelle, quotidienne, économique et sociale.*

*Le budget global 2010 s'élève à 1 929 000 €.*

Les propositions 2010 sont inscrites dans la perspective du développement de l'enseignement bilingue et des actions complémentaires envisagées pour la période 2007/2013.

**Bilan des actions antérieures**

La nouvelle convention de politique des langues vivantes **prenant appui sur l'enseignement de la langue régionale d'Alsace 2007/2013** prévoit :

- dans le service public à l'horizon 2013, et par rapport à l'effectif de la rentrée 2007, le doublement par département de l'effectif des élèves en voie bilingue en priorité en maternelle et élémentaire
- dès la rentrée 2010, 3 h d'allemand de la section des petits au CM2 dans toutes les écoles publiques du département

Douze sites bilingues publics dans notre département ont été créés en maternelle à la rentrée 2009 soit une progression de 920 élèves dans le Haut-Rhin et 8 sites dans le Bas-Rhin soit 510 élèves. Cette forte progression de vingt sites n'est toutefois pas encore suffisante pour respecter les **objectifs minimaux** de la convention 2007/2013.

Ceux-ci supposent **par département** l'apport annuel **d'au moins 1 500 élèves supplémentaires soit cinquante classes de 25 élèves (dont 25 sites nouveaux en maternelle).**

Le **Centre de formation aux enseignements bilingues** accueille pour la dernière fois en première année de formation une soixantaine de candidats (PE1) au concours de professeurs des écoles « langue régionale d'Alsace » et une bonne quarantaine de professeurs stagiaires des écoles (PE2) actuellement en formation en seconde année.

Depuis 4 ans les jurys académiques ne pourvoient plus tous les postes mis au concours spécial « langue régionale d'Alsace ». Celui-ci ne comporte pas assez d'épreuves en langue allemande **d'une part pour garantir un niveau de compétence linguistique suffisante** et d'autre part pour être accessible **aux « locuteurs natifs » issus des pays germanophones de l'Union européenne. Les demandes répétées auprès du ministère sont restées sans suite à ce jour.**

L'aide départementale à la mise en œuvre dans le Haut-Rhin de classes bilingues dans les secteurs privé et associatif a permis une évolution positive de 2000 à 2009. Compte tenu de cette place du secteur privé et associatif dans le Haut-Rhin, les élèves en voie bilingue, tous secteurs confondus, représentent 12 % des effectifs du 1<sup>er</sup> degré en septembre 2009. **Ce chiffre reste très faible comparé avec la Corse (30 %) et le Pays basque (40 %).**

En Alsace, près de 20 000 élèves sont scolarisés dans plus de 800 classes ou sections bilingues publiques, associatives ou privées de la maternelle à la terminale de lycée, **dont la moitié dans le Haut-Rhin.**

L'enseignement précoce de l'allemand sur la base (théorique) de 3 h par semaine reste en 2009/2010 limité aux CM2, CM1, CE2, CE1 et CP. Son niveau de qualité est loin d'être assuré dans toutes les écoles.

Le soutien à la vie scolaire et aux activités périscolaires est développé, en direction des communes, écoles, collèges, dotés de la voie bilingue. Enfin les associations culturelles dont l'OLCA, sont aidées pour leurs projets spécifiques.

Un effort pour inciter à une signalétique bilingue publique, développer la connaissance de la langue régionale d'Alsace, de son histoire et de ses perspectives d'avenir, a été engagé en partenariat avec l'association de l'Ecomusée, le CRDP et le Comité fédéral des associations pour la langue alsacienne à la fin de 2007. **Il demande à être poursuivi en 2010 et 2011.**

### **Le projet de budget 2010**

**A) Le budget pour l'exercice 2010 au titre du programme E 058 Mission LCR s'élève à 1 830 000 € en crédits de fonctionnement**

Le programme E 058 « Langue et Culture Régionales 2010 » comporte deux orientations :

1. L'enseignement, les accompagnements linguistiques scolaires et périscolaires

- \* soutien à l'enseignement de la langue régionale dans les secteurs public (Fonds de Concours L.C.R./nouvelle convention de politique linguistique régionale 2007/2013), privé et associatif
- \* soutien aux partenaires du secteur éducatif, et aux activités périscolaires, extrascolaires et transfrontalières en langue régionale

La convention linguistique Etat/Région/Départements 2007/2013, signée le 13 juillet 2007, prévoit d'inscrire chaque année un montant de **1 000 000 €**.

En 2010, l'aide à la création de classes bilingues dans les secteurs associatif et privé sera maintenue, compte tenu de la très forte demande parentale, de la poursuite de la mise en œuvre des sites bilingues **et surtout du besoin de compenser les trop faibles développements observés entre les rentrées 2005 et 2008 dans le secteur public**. Une dotation de **600 000 €** est nécessaire.

**Par ailleurs, il convient de maintenir un effort de communication en faveur de l'enseignement bilingue, notamment la diffusion (via le fichier PMI) de dossiers d'information aux familles ayant un enfant de deux ans. Il est complété par la campagne de communication financée à travers le fonds de concours.**

**L'opération intergénérationnelle « Transmettre la langue régionale en Haute Alsace/Unsri Sproch zwische Vergangenheit und Zukunft » est organisée au cours de l'année scolaire 2009/2010 en partenariat étroit avec l'Inspection d'académie du Haut-Rhin, l'Université de Haute Alsace et l'Institut universitaire de formation des maîtres d'Alsace, dans l'ensemble des sites bilingues, ainsi que pour les étudiants de l'UHA concernés par la langue régionale (allemand/dialectes) et les futurs professeurs des écoles (PE2). Elle a été organisée à titre expérimental auprès des sites bilingues (écoles élémentaires et collèges) en 2008/2009.**

Un soutien départemental à la pratique sociale de la langue régionale (allemand et dialectes), reste prévu en complément de l'enseignement : bibliothèques et CDI des écoles et collèges bilingues, animations théâtrales, activités périscolaires, rencontres familiales transfrontalières, Forum du livre d'expression régionale de Guebwiller, actions d'information de l'association de parents d'élèves « Eltern Alsace ».

Cette première orientation représente globalement 1 700 000 €.

**A ceci il convient d'ajouter le soutien aux locaux spécifiques nécessités par les sites bilingues (cf investissement)**

## 2. La langue régionale dans les autres domaines de la vie sociale

Il convient de développer un soutien spécifique aux associations culturelles, aux communes en faveur de la langue régionale dans la vie culturelle, quotidienne, économique et sociale (bilinguisme municipal dont signalétique). D'autres aides peuvent intervenir dans la perspective d'une action globale du Conseil Général du Haut-Rhin : soutien à la pratique linguistique des jeunes par le théâtre alsacien, aides à une signalétique bilingue institutionnelle des communes (**cf investissement**).

Cette seconde orientation comporte des aides aux initiatives des associations culturelles (dont 70 000 € pour l'OLCA) et des communes (hors enseignement et activités complémentaires ou extrascolaires) soit environ 130 000 €.

## **B) Investissement**

**Ce programme a été complété au titre du Plan de revitalisation de l'économie dans le Haut-Rhin par le Programme F 027 avec 200 000 € en autorisations de programme affectées à différentes opérations au titre de 2006, 2007 et 2008 par un « soutien**

**complémentaire à l'aménagement des locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré destinés à l'enseignement bilingue** ». Il est prévu au titre des crédits de paiement, une dotation de 50 000 € au BP 2010.

Dans le cadre du programme E 058, il est prévu, comme en 2009, de poursuivre cette politique en aidant les communes à développer les locaux pour la voie bilingue et également une signalétique bilingue. Ce programme comportera 60 000 € en autorisation de programme et 49 000 € en crédits de paiements.

## **PROPOSITIONS BUDGETAIRES**

### **I. Programme E 058 Langue et Culture Régionales**

#### **Fonctionnement : E 058**

**Crédits de fonctionnement :** 1 830 000 €

#### **Investissement : E 258**

Autorisations de programme : 60 000 €  
Crédits de paiement : 49 000 €

### **II. Programme F 027 Plan de Revitalisation**

#### **Investissement**

Crédits de paiement : 50 000 €

Il conviendrait de donner délégation à la Commission Permanente pour la définition des critères d'intervention et la mise en œuvre de ces programmes en faveur de la langue régionale d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER